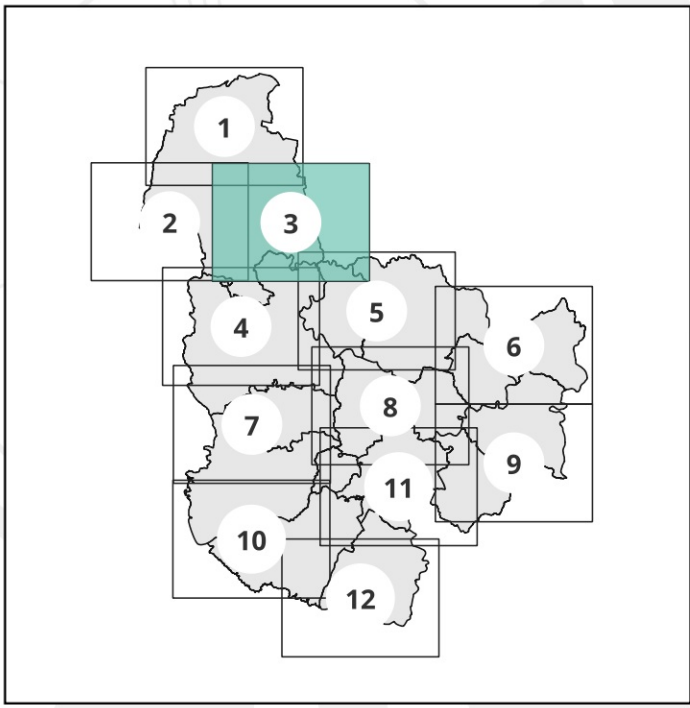




Version pour approbation en conseil
communautaire en date du 09 février 2023

Echelle 1: 10 000



- ♦ Mouvements de terrain localisés
 - Risque d'éboulement - Parcelle remblayée
 - Risque technologique
 - Retrait - gonflement des sols argileux - Aléa faible
 - Atlas des zones inondables
 - Zones d'Expansion des Crues Probables
 - Secteurs d'information sur les sols
- Zone basse littorale exposée au risque de submersion marine :
- zone d'aléa 'moyen'
 - zone d'aléa 'fort'
 - zone d'aléa 'lié au changement climatique'
- Servitude I1 - Maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbure et de produits chimiques et de certaines canalisations de distribution de gaz (*)
- Servitude PM1 - Risques naturels prévisibles : PPR Inondation de Quimperle / Tréméven
- Zone blanche
- Zone bleue
- Zone orange
- Zone rouge
- Zone rouge industrielle
- Cadastre**
- Parcelle
- Bâti dur
- Bâti léger
- Commune

* I1 : Édition graphique issue d'un plan de détail informatif ; elle ne peut être reproduite, ni utilisée à quelque fin que ce soit, et notamment commerciale, sans autorisation préalable et écrite du(des) transporteur(s) concerné(s). La position de l'ouvrage représenté ne permet pas de s'affranchir des obligations réglementaires relatives aux travaux à proximité d'ouvrages enterrés, aériens ou subaquatiques. Pour tous travaux à proximité d'ouvrages enterrés, subaquatiques et aériens, il est obligatoire de consulter le plan de détail unique et d'effectuer, auprès du ou (des) opérateur(s) de réseaux concerné(s), une déclaration de travaux (DT) et une déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT), conformément aux dispositions du code de l'environnement.